

rons savoir au sujet du nombre d'individus contenus dans ces bandes. Nul doute qu'il y ait là une question politique de quelque importance, bien que j'aurais supposé qu'on eût pu attendre le but proposé en ayant recours au moyen dont nous nous servons ordinairement pour obtenir d'autres détails, quant aux progrès des sauvages en matière de colonisation, et sur la question de savoir jusqu'à quel point ils deviennent francs-tenanciers, et jusqu'à quel point ils deviennent colons, et comme tels, chefs de famille. Cependant, j'aurais supposé que nous pouvions nous procurer ces renseignements ailleurs; et lorsqu'on entend dire que cette énorme étendue de territoire doit être, ou pourrait être traversée par des explorateurs à la recherche d'établissements, à moins qu'un principe général quelconque soit adopté, et qu'il soit démontré que le but du gouvernement est de découvrir les vrais centres de population qui existent actuellement ou qui existeront prochainement.

Pour parler maintenant de l'article second, je remarque qu'il embrasse les années 1885 et 1886. Peut-être l'honorable ministre nous expliquera-t-il pourquoi il prend tout le reste de cette année et toute l'année prochaine pour faire le recensement. Je puis comprendre qu'une partie du recensement dans les parties les plus reculées du pays ne soit pas terminée cette année. Je ne sais pas si cela est certain, mais il est possible qu'il en soit ainsi. Mais je crois qu'il serait malheureux que le recensement ne soit pas fait simultanément dans toutes les parties du pays, en ce sens que cela ôterait beaucoup de valeur au recensement. Je ne veux pas dire le même jour; ce n'est pas là le système adopté, mais que nous ayons un relevé de ce qu'était le chiffre de la population à un moment donné dans tous les endroits du Nord-Ouest où il y a une population un peu considérable. Comme le premier ministre l'a dit il y a un instant, il se produit des changements dans le cours d'une année. Un endroit est colonisé dans le cours d'une année et un autre dans le cours d'une autre année, et si vous faites le relevé d'une partie considérable du pays en 1885 et une autre partie considérable en 1886, vous n'aurez réellement pas un tableau de la condition du pays à une époque déterminée.

**M. MACKENZIE:** Il y a sans aucun doute quelques familles dans ces districts. La compagnie de la Baie d'Hudson a peut-être douze postes dans le Kéwatin, et il y a au moins une famille à chacun de ces postes. Naturellement ces familles devraient être comptées, et je suggérerais au gouvernement de se mettre en communication avec les agents de la compagnie de la Baie d'Hudson, ce qui lui permettrait de s'assurer facilement du chiffre de la population de ces endroits, car il est certain que ces agents connaissent tous les habitants des postes de la compagnie.

**Sir JOHN A. MACDONALD:** L'honorable député a raison. Pour faire le recensement dans des endroits aussi éloignés que les postes de la compagnie de la Baie d'Hudson, tout ce que l'officier aura à faire ce sera de se procurer en s'adressant aux chefs de la compagnie de la Baie d'Hudson, le nombre des familles et des individus à un endroit donné, et les réponses seront inscrites dans le recensement comme rapports du Kéwatin. De plus il y a un nombre très considérable de blancs disséminés le long des rives de la baie d'Hudson. Il n'est pas nécessaire d'y envoyer un commissaire. Nous pouvons obtenir des missionnaires des rapports relatifs à la population de chacune des missions qui nous seront transmis par un courrier spécial. Cela n'entraînera aucune dépense, et nous aurons les renseignements requis pour le recensement. Bien que les honorables députés de la gauche n'aient aucune confiance au gouvernement, je puis leur assurer que s'ils connaissaient le ministre de l'agriculture, comme je le connais, ils sauraient que c'est le mortel le plus économe qui existe.

**M. MILLS:** L'honorable ministre dit qu'il est important de faire le recensement du district de la baie d'Hudson et du district de Kéwatin. Je comprends qu'il soit important

**M. BLAKE**

de faire ce recensement tous les dix ans afin d'avoir le nombre des diverses parties de la population dans les diverses parties du pays, mais je n'ai pas entendu le ministre dire pour quelle raison il est nécessaire de nommer l'un des districts les plus rocheux et les plus stériles de la Confédération, comme ce qui reste du district de Kéwatin, dans un bill ayant pour but d'ordonner un recensement tous les cinq ans. Dans le cas du Manitoba ainsi que celui des districts d'Assiniboia, Alberta, et Saskatchewan, que l'honorable ministre a indiqué, je puis comprendre qu'il y ait nécessité de faire ce recensement. Ces districts ont des limites déterminées, et c'est vers ces districts que la population se dirige; ce sont ces districts qui désirent être représentés au parlement. Ceux qui vont s'établir dans ces districts ont le droit de s'attendre à ce que le recensement soit fait tous les cinq ans. Lorsque le gouvernement propose un bill de cette nature, il est important pour nous de savoir dans quelles limites la mise en vigueur de ce bill doit être renfermée; mais quel peut bien être le but de l'appliquer au delà de ces districts. L'honorable ministre a fait passer une loi pour défendre aux gens d'émigrer et de s'établir dans le district de Kéwatin, et cependant il se propose d'encourager la colonisation dans les districts situés au delà. Et pourquoi? Dans quel but?

Si l'intention du gouvernement est de trouver des places pour un certain nombre d'individus, la chose est très facile à comprendre; mais s'il se propose d'entreprendre un travail utile, dans le but de fournir à la Chambre des renseignements nécessaires, qui le mettront en état de mieux s'acquitter de ses devoirs envers le Manitoba et le Nord-Ouest, il devrait se borner aux districts dans lesquels les colons peuvent s'établir.

Quant à la population des sauvages, l'honorable monsieur sait ce qu'elle est tous les ans, et il n'a pas besoin de faire un recensement pour cela. C'est à l'égard de la population qui va s'établir dans ce pays, qui demande à être représentée, et qui, d'après nous, a droit d'être représentée dans cette Chambre, que le recensement fait tous les dix ans est insuffisant. Mais il n'y a aucune raison de faire un recensement dans le district de Kéwatin ou les autres districts éloignés, où il n'est pas probable que les colons aillent s'établir.

**Sir JOHN A. MACDONALD:** Au sujet des remarques faites par l'honorable chef de l'opposition, sur le deuxième article du bill, qui pouvoit à ce qu'un recensement soit fait en 1885 et 1886, je ferai remarquer que cela ne se rapporte qu'à l'automne de 1885 et au printemps de 1886. Le recensement ne peut pas se faire pendant l'hiver, et 1886 a été mis dans le bill afin qu'on puisse le continuer pendant le printemps de cette année, là où il aura été impossible de le faire l'automne précédent. Mais je crois que la plus grande partie, sinon tout, peut être faite en 1885.

**M. BLAKE:** Alors, cela ne dépassera pas le printemps de 1886?

**Sir JOHN A. MACDONALD:** Non.

**M. BLAKE:** A quelle époque du printemps? Dès que les chemins seront praticables, je suppose.

**Sir JOHN A. MACDONALD:** Je crois que oui.

**M. BLAKE:** En limitant le temps pendant lequel le recensement doit être fait, l'honorable monsieur augmenterait la précision du travail. Ainsi il serait convenu que le recensement devrait être fait dans ce printemps et non pas dans l'automne ou l'hiver de 1886.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT:** Quel a été le coût du recensement du Manitoba et du Nord-Ouest en 1881? Si l'honorable ministre possède ce renseignement, il pourrait nous le communiquer.

**M. POPE:** Je puis affirmer que le recensement sera fait avant la récolte de l'an prochain. Nous pouvons dire, avant le 1er d'août.